

DECRET N° 2023/557 DU 21 NOV 2023

Portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 2019/007 du 25 avril 2019 portant Régime des Ordres Nationaux ;

DECRET

**Article 1er :** Mgr SAMUEL KLEDA Archevêque de DOUALA, est à compter du 12 juillet 2023, promu au **Grade d'Officier de l'Ordre de la Valeur**, à titre exceptionnel.

**Article 2 :** Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 21 NOV 2023

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CLERK SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



*Paul Biya*  
Paul BIYA